



Formation de démarrage : Bonus Réparation ameublement

Janvier 2025



**Allonger la
durée de vie
des produits
de la maison**

Pour stimuler la réparation, la loi AGEC prévoit la mise en place d'un Fonds Réparation par Ecomaison

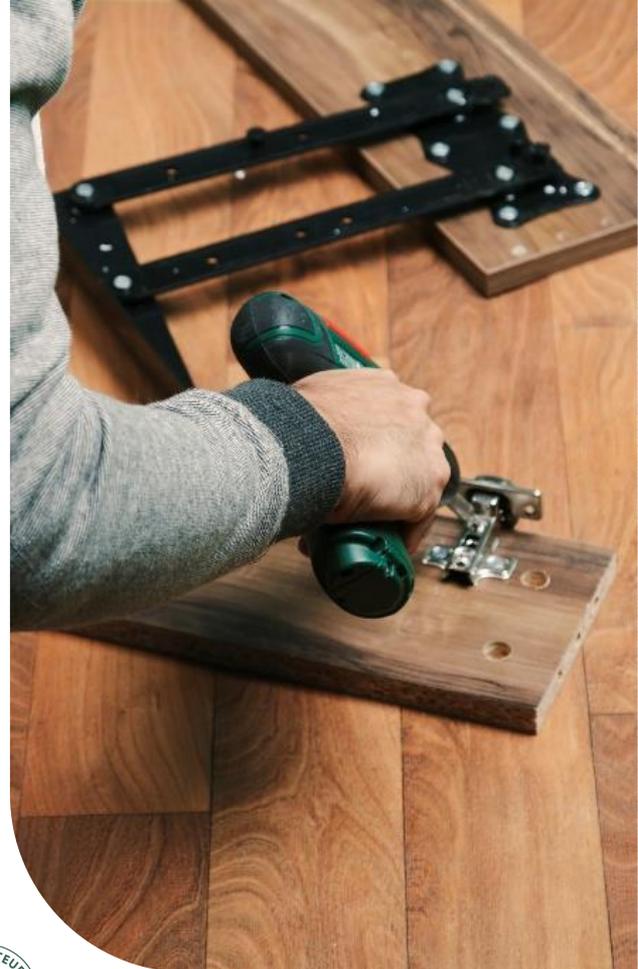
Réseau de
réparateurs
labellisés
par Ecomaison

Depuis avril **2023**



Bonus
Réparation
financé
par Ecomaison

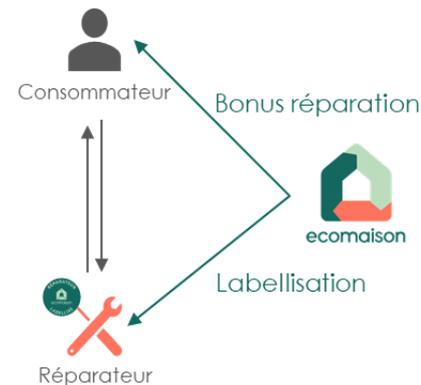
Depuis le **6 mai 2024**



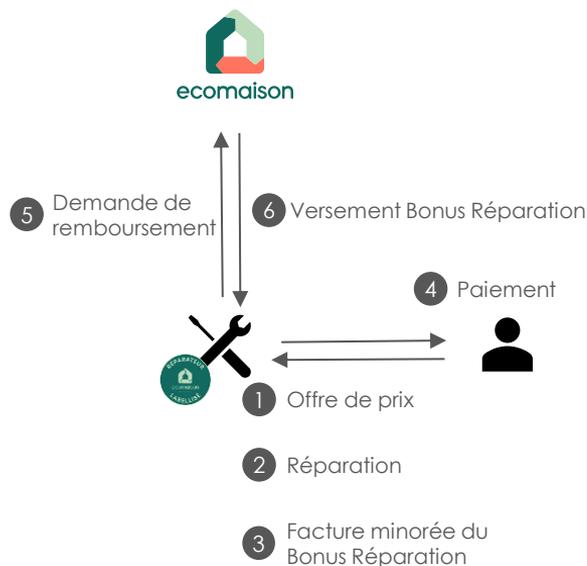
Financer des Bonus Réparation



- ▶ Une **réparation** consiste à **remettre en état de fonctionnement** un produit ayant subi une panne, une défaillance ou une casse.
- ▶ Le Bonus Réparation, une **aide Financière** pour
 - ▶ Les **particuliers**
 - ▶ Les interventions **hors garantie** légale ou commerciale.

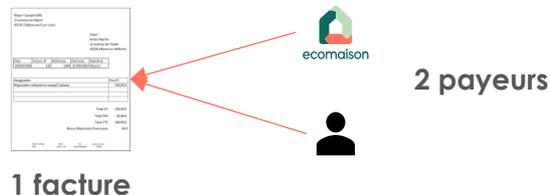


Un bonus Réparation versé au réparateur... qui bénéficie au consommateur



► Un flux financier similaire au principe du tiers payant des dépenses de santé

- Le Bonus Réparation est soustrait de la facture du réparateur au consommateur
- Le Bonus est remboursé, sur déclaration, au réparateur





Les Bonus Réparation

Sièges et Literie



Produits éligibles Bonus Réparation Sièges et Literie*



Sièges :

- ▶ **Tous les fauteuils fixes, mécanisés ou électriques**
 - ▶ Fauteuils club, bergère, chesterfield, etc.
 - ▶ Fauteuils convertibles
 - ▶ Fauteuils en cuir ou textile, métal ou bois, osier ou rotin
 - ▶ Fauteuils relaxation, massant
- ▶ **Tous les canapés**
 - ▶ Canapés fixes droits ou d'angle
 - ▶ Canapés convertibles
 - ▶ Canapés relaxants
 - ▶ Sofas, divans, méridiennes, chauffeuses
- ▶ **Toutes les chaises, bancs et tabourets**
 - ▶ Pour toute la maison
 - ▶ Pour le jardin

Literie :

- ▶ **Sommiers**
 - ▶ Tapissiers ou sans rembourrage
 - ▶ Fixes, mécanisés ou motorisés
- ▶ **Cadre à lattes**
 - ▶ Fixes, mécanisés ou motorisés
- ▶ **Têtes de lit**
 - ▶ Rembourrées ou capitonnées
 - ▶ Sans rembourrage

Les réparations éligibles au Bonus Réparation Sièges et Literie



			
Quincaillerie ou accessoire	Revêtement ou assises	Structure ou rembourrage	Mécanismes ou moteur
<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'attaches, de ressorts, de sangles, de lattes ou d'accessoires • Remplacement de quincaillerie (pieds, supports, arrêts, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Couture, reprise sur textile, réparation sur cuir* • Reprise de coutures d'assemblage • Réparation point de tirage ou capiton • Rempaillage d'assise ou de dossier • Réparation ou reprise de cannage 	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation d'une structure, piètement ou accoudoir en bois • Réparation d'une structure, piètement ou accoudoir en métal • Ajout de mousse ou rembourrage 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement ou réparation de mécanisme Relax • Remplacement ou réparation de crémaillère ou mécanisme • Remplacement de moteur électrique, transformateur, accumulateur, commande

* suite à déchirure ou coupure laissant apparaître le rembourrage

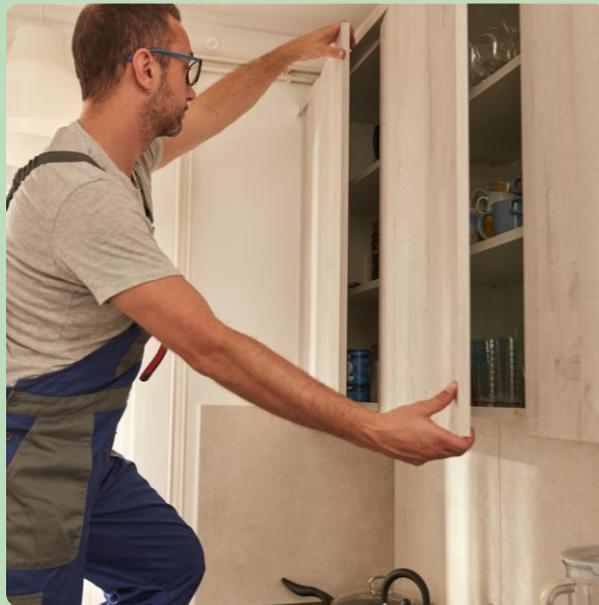
Barème du Bonus Réparation Sièges et Literie



	Remplacement de pièces ou composant	Reprise de revêtement ou d'assises	Réparation de structure ou rembourrage	Remplacement ou réparation mécanismes ou motorisation
1 place (ou produit de literie <140 cm)	30 €			40 €
2 places (ou produit de literie >=140 cm)				50 €
3 places et plus (ou produit de literie >= 180 cm)				60 €

Le prix de vente de la réparation doit être supérieur au montant du bonus
Un Bonus Réparation par facture quel que soit le nombre de produits et réparations concernés

Meubles



Produits éligibles au Bonus Réparation Meubles



Cuisine et agencement

► Tous les meubles de cuisines intégrées

- Plans de travail
- Caissons
- Portes, façades
- Tiroirs et accessoires

► Tous les meubles de placards et d'agencement

- Portes de placards
- Caissons et façades sur mesure pour la maison

Meubles pour la maison et le jardin

► Tous les meubles de rangements

- Armoire, commodes et buffets
- Etagères

► Toutes les tables et bureaux

- Table de salon ou de salle à manger
- Table de cuisine ou de jardin
- Bureaux et plans de pose

► Tous les meubles de la chambre

- Lits
- Chevets

► Tous les meubles de la salle de bain

Les réparations éligibles au Bonus Réparation Meubles



<h3>Quincaillerie ou accessoire</h3>	<h3>Structure ou composant</h3>	<h3>Façade ou porte en cuisine ou agencement</h3>	<h3>Caisson en cuisine ou agencement</h3>	<h3>Plan de travail de cuisine</h3>
<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement ou réparation de charnière, glissière, poignée, arrêt, roulette, etc. • Remplacement ou réparation de tourniquet, aménagement de tiroir, tringle, tablette, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation de meuble en bois, panneau de bois, métal ou autre matériau • Remplacement d'un composant de meuble (porte, flanc, dos de meuble, joue, filler plinthe en cuisine ou agencement, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement* d'une façade de cuisine, placard ou agencement intégré • Réparation d'une façade (tous matériaux dont miroir et vitres) de cuisine, placard ou agencement intégré 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement* d'un caisson de cuisine, placard ou agencement intégré • Réparation d'un caisson ou de son attache au mur en cuisine, placard ou agencement intégré 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement* d'un plan de travail de cuisine intégrée • Réparation d'un plan de travail de cuisine intégrée

* Pour les composants à panne, défaillance ou casse grave

Montants du Bonus Réparation Meubles

Toutes les pannes

Pannes les plus graves

	Bonus Réparation	
	Réparation du composant	Remplacement du composant
Plan de travail de cuisine	65 €	200 €
Caisson(s) en cuisine ou agencement	65 €	125 €
Façade(s) ou porte(s) en cuisine ou agencement	65 €	90 €
Autres meubles ou parties de meubles*	65 €	
Quincaillerie ou accessoires tous meubles	35 €	

* Y compris cuisine et agencement

Le prix de vente de la réparation doit être supérieur au montant du bonus

Un Bonus par facture quel que soit le nombre de produits, de composants, de réparations sur la facture



Les pannes éligibles au Bonus Réparation Meubles



Réparation des composants	Remplacement des composants
Toutes pannes, détérioration ou casse dont l'impact est fonctionnel ¹	Pour les pannes les plus graves : <ul style="list-style-type: none">• Gonflement du panneau de bois• Fissure²• Perte en rigidité de la structure, déformation²

¹ La détérioration ou la casse peut être

- Une déformation entraînant une **perte de stabilité, rigidité, robustesse** du composant ou du meuble concerné
- Une **coupure, une rayure, un impact ou une brûlure** dont la longueur, la largeur, la profondeur ou la surface est suffisante pour
 - **Accélérer le vieillissement** du composant ou du meuble (prise d'humidité, déformation, perte de rigidité ou robustesse, etc.)
 - **Dégrader drastiquement l'usage** du composant ou du meuble (planéité de la surface, perte de rigidité, de liaison avec des accessoires, quincaillerie ou autres composants du meuble ou de l'ensemble de meubles)

² **Déformation ou fissure impactant en profondeur** la structure du composant ou matériau (fissure de part en part, flèche ou déséquerrage non résorbable et entraînant la perte de maintien du meuble ou du composant).



Être Réparateur labellisé

Deux labellisations pour l'ameublement



Labellisation Sièges et Literie



Labellisation Meubles

Une labellisation engageante



Charte d'engagements

Réparateur agréé

Devenir réparateur agréé par Ecomaison vous permet de faire bénéficier à vos clients du bonus réparation. Il vous engage également en faveur de la qualité d'information, de services et de suivi de vos clients, de vos prestations et de vos déclarations.

- Garantir** : Le réparateur s'engage à garantir les travaux de réparation au minimum 6 mois après l'acte de réparation.
- S'engager** : Le réparateur s'engage à :
 - Faire signer par son client, le bon de réception dûment complété selon les modalités communiquées par Ecomaison ;
 - Ne pas augmenter ses tarifs de réparation du fait de l'existence du dispositif
 - Accepter, le cas échéant, la réalisation d'un contrôle, par Ecomaison, de son activité de réparation lié au dispositif.
- Fournir** : Le réparateur s'engage à fournir à Ecomaison au moment de son agrément et avant le 31 janvier de chaque année les tarifs de réparation qu'il applique et selon le format défini par Ecomaison.
- Informier** : Le réparateur s'engage à informer les clients :
 - En affichant, sur tout dispositif adéquat (site internet, affichage en magasin etc.) l'existence du Bonus réparation et son montant
 - En émettant un devis ou une offre de prix ferme préalablement à la réalisation des travaux de réparation.
- Intervenir** : Le réparateur s'engage à intervenir à domicile en respectant une distance maximum de 250 km du point de départ du technicien (hors Drom-Corin et territoires insulaires) et respecte une distance maximum de 250 km entre le lieu d'accueil du client et le lieu de la réparation du produit.
- Respecter** : Le réparateur s'engage à respecter le format de facturation prévu par Ecomaison tel que « Acte de réparation » et « Bonus de réparation » à côté du ou des montants de bonus.
- Communiquer** : Le réparateur s'engage à communiquer auprès des particuliers :
 - L'existence et les modalités du dispositif Bonus Réparation
 - La détention de l'agrément « Réparateurs Agréés par Ecomaison »
- Prévenir** : Le réparateur s'engage à :
 - Prendre des dispositions visant à réduire les déchets issus de l'activité de réparation, les trier s'assurer de leur bonne valorisation,
 - Transmettre le geste de tri à opérer pour un produit non réparable en favorisant le don en vue du réemploi.

Charte 'Engagement du réparateur'

Engagement qualité

Accueil consommateur

Qualité de réparation

Garantie étendue 6 mois

Communication dispositif

Déclaration

Validation client

Montant du Bonus

Nature de réparation

Facture calibrée

Suivi

Stats réparation

Note consommateur

Audit

Suivi des prix de réparation

Une labellisation pour intégrer un réseau national



Une marque
reconnaissable



Une visibilité
assurée



Des outils de
communication

Une labellisation pour intégrer un réseau national



Affiche A3



Chevalet



Sticker Macaron



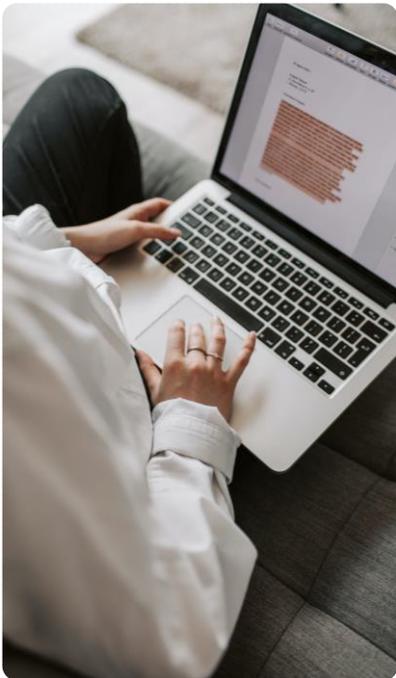
Un guide pratique

1, 2, 3 ... Bonussez !



Dès réception des codes

Réception de votre code codes de connexion



De : Ecomaison <noreply@limesurvey.org>
Envoyé : lundi 4 septembre 2023 11:47
À : Benoît Godon <bgodon@ecomaison.com>
Objet : Vos accès pour déposer vos demandes de Bonus Réparation Ecomaison



Le seul éco-organisme
pour toute la maison



Cher(e) Benoît,

Vous avez rejoint le réseau de Réparateurs Agréés Ecomaison. Vous allez donc pouvoir déposer vos premières demandes de Bonus Réparation Ecomaison.

>> Pour vous faciliter la première demande, accédez directement à notre service avec le lien suivant :

<https://ecomaison.limesurvey.net/716681?token=eL4kyAaQbDKDoch&lang=fr>

>> Pour vos prochaines demandes, voici votre code d'accès personnalisé à copier/coller pour accéder à notre service : eL4kyA65748och

Cordialement,
L'équipe ECOMAISON

Le lien contenant
déjà le code

Votre code
personnel



Demander le remboursement du Bonus Réparation

Procédure demande de remboursement et mise en paiement des Bonus Réparation à 15 jours

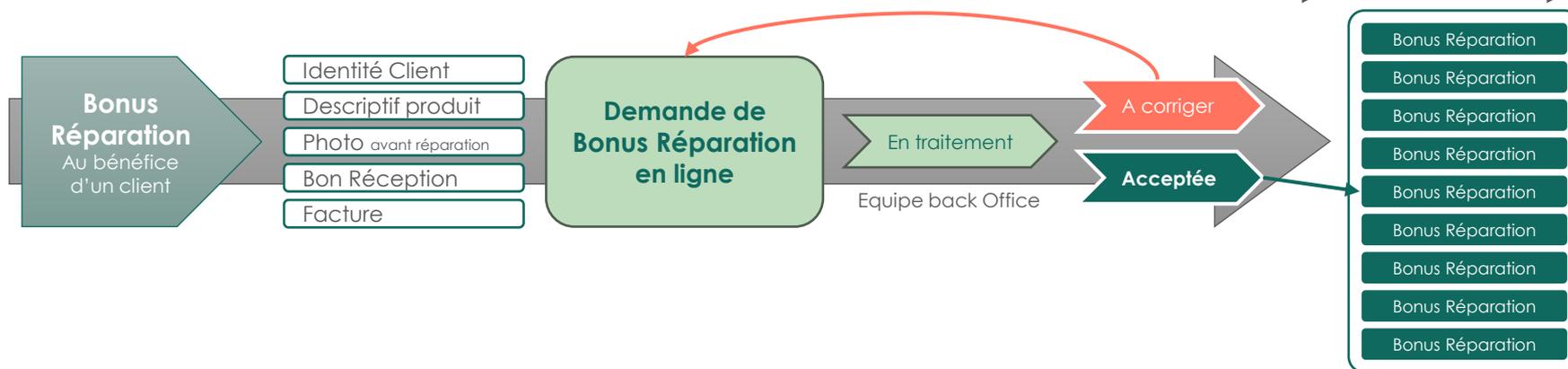


Période de 15 jours

16 et 1er du mois

Au fil de l'eau

Période bimensuelle de déclaration



Mise en paiement

Max. 15 jours après déclaration

Les données attendues sur une facture pour la rendre éligible au Bonus Réparation



Le nom de l'entreprise labellisée par Ecomaison

Répar' Canapé SARL
12 avenue du Maine
45110 Châteauneuf-sur-Loire

Client :
André Martin
12 avenue de l'Aude
45230 Aillant-sur-Milleron

Le nom, le prénom et le code postal du client bénéficiaire

Date	Facture N°	Référence	Échéance	Paiement
09/09/2024	143	1436	21/09/2023	30 jours

Une description de la réparation éligible au Bonus Réparation (idéalement conforme à la liste fournie par Ecomaison)

Designation	Prix HT
Réparation mécanisme canapé 3 places	250,00 €

Un Bonus Réparation par facture quel que soit le nombre de produits et réparations concernés

Le SIRET de l'entreprise labellisée par Ecomaison

Total HT 250,00 €
Total TVA 50,00 €
Total TTC 300,00 €

Bonus Réparation Ecomaison 60 €

Une application du Bonus sous forme de modalité de paiement du prix TTC



Répar' Canapé SARL
SIRET : 12345...234
TVA : FRXX 999999999
Capital social : 5000€

Bon de réception Ecomaison



Bon de réception

Bonus réparation Sièges et Literie et Meubles

Pour obtenir le remboursement du Bonus Réparation, toutes les informations ci-dessous doivent être complétées

Ce document est à transmettre à Ecomaison par le réparateur labellisé.

Tampon entreprise
ou
Raison Sociale :

.....

Client bénéficiaire

Prénom :

Nom :

Code Postal :

Produit et réparation

Indiquez le produit réparé :

- Siège ou literie Cuisine ou agencement Autre meuble

Décrivez le produit réparé :

Précisez ses caractéristiques (par exemple : taille, marque, matériaux, modèle, composant concerné, etc.)

.....

Quelle réparation avez-vous effectué sur ce produit ?

Détaillez l'acte de réparation réalisé (vous pouvez vous référer à la liste proposée par Ecomaison)

.....

Signature du client

- J'atteste sur l'honneur que je suis bien un particulier, que mes coordonnées sont exactes, que le produit a bien bénéficié de la réparation décrite et que le montant du Bonus Réparation a bien été déduit de la facture.
- J'accepte que mes données personnelles* soient transférées et puissent être traitées par Ecomaison

*Ecomaison collecte vos données personnelles pour vous contacter et connaître votre avis quant à la qualité du service de réparation dont vous avez bénéficié. Vos données seront conservées pendant une durée maximum de deux ans et seront sauvegardées en dehors de l'Espace économique européen. Vous disposez d'un droit de modification et/ou de suppression de vos données personnelles que vous pouvez exercer en envoyant votre demande à l'adresse contact@ecomaison.com

Démonstration

cas des Sièges et de la Literie

 Demande de remboursement Bonus
Réparation Sièges et Literie

14

Informations concernant votre client

A cette étape, vous nous communiquez **les coordonnées de votre client**. Tous les champs sont obligatoires.

*Prénom

*Nom

*Contact

Adresse e-mail ou téléphone portable